Nom de l'Association : Altercampagne **Objet de la demande :** ALTERTOUR

Région

regionpaca.fr Fiche 1

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Présentation de votre association

Identification de l'association

Nom de votre association :

ALTERCAMPAGNE

Sigle :

Objet :

49 rue de chevreuse

Adresse de son siège social :

78460 CHEVREUSE

Antenne PACA: chez Monique DIANO 76 rue Auguste Blanqui 13006 MARSEILLE

Code postal ☐☐☐☐☐ **Commune :**

Téléphone : 04 78 42 95 37 / 06 29 24 87 27 / 06 08 05 25 81 **Télécopie :** /

Courriel : marieaude.cornu@free.fr / mathieu.fromont@gmail.com

Adresse site internet : www.altertour.net

Numéro SIRET[1] : 504 834 961 000 14

Numéro de récépissé en préfecture : 7970 (Sous-préfecture Rambouillet - 78)

[1] (si vous ne disposez pas de numéro de SIRET, voir p 2 « Informations pratiques »)

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle).

/

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts).

Nom : CORNU

Prénom : Marie-Aude

Fonction : trésorière (bénévole)

Téléphone : 04 78 42 95 37

Courriel : marieaude.cornu@free.fr

Identification de la personne chargée du dossier de subvention.

Nom : DIANO

Prénom : Monique

Fonction : coordinatrice PACA (bénévole)

Téléphone : 06 08 05 25 81

Courriel : monique.diano@wanadoo.fr

J'accepte de recevoir de la Région des invitations, des informations et des publications

❒ **Par courriel** Le mail est le moyen le plus économique et écologique pour vous contacter

❒ **SMS** Le SMS est le moyen le plus direct et le plus rapide de vous contacter en cas d'évènement important

Région

regionpaca.fr Fiche 2

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Lettre de demande de subvention et d'attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), ... (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association, ...

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : ..... € (euros) ;

  ayant pour objet : .....
- s'engage à respecter les dispositions du règlement financier et de ses annexes ainsi que les dispositions réglementaires générales s'appliquant au domaine des subventions publiques :

Il est notamment rappelé que :

En application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à la Région une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.
- Les comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.
- Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.
À cet effet, la Région peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.

En application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et des textes pris pour son application :
- lorsque la subvention régionale est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé, bénéficiaire, doit produire à la Région un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions règlementaires en vigueur, doit être transmis à la Région dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

- prend acte du fait qu'en cas de non respect de ces règles, je m'expose au remboursement des sommes versées par la Région.

Fait, le ..... à ..... Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Budget 2011 Altercampagne - organisation de l'ALTERTOUR

Charges	*Détail*	Montant en €
Charges directes affectées à l'action		
Achats		**42 300 €**
Investissement	*Minibus*	9 000 €
	T shirts	3 000 €
	Nourriture	8 000 €
	remorque	2 000 €
	ordinateur, imprimante	800 €
Prestations de services	*Repas*	12 000 €
	Hébergement	2 000 €
	Impression recueil	1 500 €
	Affranchissement	200 €
Achat matières et fournitures équipement	*Matériel Vélo*	1 200 €
	Matériel J9	400 €
	carburant véhicules	2 000 €
Autres fournitures	*Fournitures de bureau*	200 €
Services extérieurs		**2 835 €**
Locations	*local MF*	1 350 €
Entretiens et réparations	*contrôles techniques véhicules*	300 €
Assurance	*véhicules et membres*	850 €
Documentation		300 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		
Publicité, publication		
Déplacements, missions	*intervenants*	
Autres	*Frais gestion compte*	35 €
Personnel		**12 520 €**
Impôts et taxes sur rémunération		20 €
Rémunération des personnels	*Mathieu Fromont (CDD 9 mois mi temps smic)*	4 600 €
Cotisations sociales		4 000 €
	Indémnités stagiaire	2 400 €
Autres charges de personnel	*Frais de déplacement MF*	1 000 €
	Frais de déplacement stagiaire	500 €
Total des charges		**57 655 €**

Produits	Montant en €
Ressources directes affectées à l'action	
Vente de produits finis	**41 400 €**
Inscriptions	40 000 €
Vente T shirts	1 400 €
Subventions	**14 000 €**
Région PACA	5 000 €
Région Rhône-Alpes	1 500 €
Départements	1 500 €
Fondation Un monde par tous	3 000 €
Réserve parlementaire	3 000 €
Produits financier	**200 €**
	200 €
Autres	**2 055 €**
Dons	1 055 €
Cotisations	1 000 €
Total des produits	**57 655 €**

Nom de l'Association : Altercampagne **Objet de la demande :** ALTERTOUR

Région

regionpaca.fr Fiche 4.1

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Description de l'action

Personne chargée du projet :

Nom : FROMONT

Prénom : Mathieu

Fonction : coordinateur

Téléphone : 06 77 59 30 92 Courriel : mathieu.fromont@gmail.com

Intitulé de l'action : organisation de l'Altertour - Tour de France cycliste ouvert à tous pour promouvoir des initiatives citoyennes locales

Présentation de l'action : Nouvelle action ☐ Renouvellement de l'action ☑

Quels sont les objectifs de l'action ?

- montrer l'exemple d'une pratique sportive non compétitive
- valoriser les initiatives locales & citoyennes (agriculture, énergie, habitat, mobilité, culture ...)
- susciter des évènements pédagogiques & festifs

Quel en est le contenu ?

-l'évènement a lieu du 1er juillet au 7 Août dont 15 jours en PACA
cf description précise jointe

Quels en sont les public(s) cible(s) et combien de personnes en seront bénéficiaires ? (à remplir le cas échéant)

Toute personne de "7 à 77 ans" désireuse de participer. Nous comptons sur 200 participants & plusieurs centaines de personnes présentes aux évènements

annexes -

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ?

Le parcours presenté à ce jour traverse Rhône-Alpes, PACA & Le Languedoc-Roussillon

Quelle est la date de mise en œuvre prévue ?

pour PACA du 16 juillet au 1er août 2011

Quelle est la durée prévue de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) ?

5 semaines du 1er juillet au 7 août 2011

Quels sont les moyens prévus de mise en œuvre de l'action ?

- bénévolat - Logistique matérielle = minibus, fourgon, vélos - moyens financiers (cf budget)

Quels sont vos critères d'appréciation de l'atteinte des objectifs prévus ?

- nb de participants - satisfaction des participants
- nb de personnes mobilisées à l'organisation
- nb de personnes présentes aux événements annexes (conférences etc)

Comment envisagez-vous de communiquer sur votre action ? (à remplir le cas échéant)

- médias (presse, télé, Internet)
- Recueils des alternatives imprimés & distribués via la revue Silence

Veuillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente :

Nom de l'Association : ..... **Objet de la demande :** .....

Région

regionpaca.fr Fiche 4.2

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Budget prévisionnel de l'action

Exercice 20 ☐☐ **Instruire le tableau page 12 au dos**

Annexe au budget prévisionnel de l'action

I. Quels critères avez-vous utilisés pour identifier et calculer les charges indirectes affectées à l'action ?

L'association n'ayant pas d'autres actions à mener en 2011 - nous vous présentons un seul budget -

II. Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'action subventionnée (1). Quel est leur mode de calcul ?

/

III. Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action subventionnée :

/

(1) Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

1010257031004140 31chq/G

CCM SAINT REMY LES CHEVREUSE
Tél 08-20-22-99-08
PLACE DU 14 JUILLET
78470 ST REMY LES CHEVREUSE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)
This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc.....)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
10278	06070	00020034301	44

Domiciliation
CCM SAINT REMY LES CHEVREUSE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8060 7000 0200 3430 144	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

ALTERCAMPAGNE

CHEZ MONSIEUR BEROULE
49 RUE DE PARIS

78460 CHEVREUSE

STATUTS DE L'ASSOCIATION ALTERCAMPAGNE

ARTICLE 1 : Fondation

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour nom « AlterCampagne ».

ARTICLE 2 : Objet et Mode opératoire

Cette association est destinée à informer les citoyens sur les conséquences pour l'environnement, la santé et la société, de certains choix technologiques. L'association organise et fédère des projets dans un but d'Education populaire pouvant impliquer des collectifs et des organisations, aux niveaux local et international.

ARTICLE 3 : Siège social

Le siège social est situé au 49 rue de Paris à Chevreuse (78460). Il pourra être transféré par simple décision des administrateurs.

ARTICLE 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 : Administration par un Collège Solidaire

Les orientations de l'association et le choix des projets qu'elle soutient sont décidés par un Collège d'au moins sept membres, qui joue à la fois le rôle de « Conseil d'Administration » et de « Bureau ». Dans la mesure du possible, les décisions sont prises au consensus des membres du Collège.

Chaque membre du Collège peut être habilité à remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation et tout autre acte administratif nécessaire au fonctionnement de l'association et décidé par le Collège Solidaire. Le Collège est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association. Il peut ainsi agir en toutes circonstances au nom de l'association. Il peut désigner un de ses membres pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile.

ARTICLE 6 : Ressources

L'association admet quatre sources possibles de soutien financier :

- Cotisations des adhérents, dont le montant est fixé par le Collège Solidaire ;
- Revenus de la vente d'outils pédagogiques ou de prestations réalisés par des membres de l'association : DVD, CD, ouvrages, cours de formation permanente, conférences…
- Subventions ;
- Dons et legs.

ARTICLE7 : Membres

Pour être membre simple de l'association, il faut être à jour de sa cotisation. Pour devenir membre actif en tant que personne physique, il suffit d'en faire la demande avant l'AG au Collège Solidaire.

Des organisations peuvent être partenaires de l'association en tant que personnes morales, et être représentées aux réunions du Collège solidaire pendant la durée d'un projet auquel elles participent.

La qualité de membre se perd par la démission, le décès, la radiation pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave dénoncé par le Collège Solidaire.

ARTICLE 8 : Projets

Un projet d'éducation populaire peut être proposé au Collège Solidaire par tout membre ou partenaire de l'association.

ARTICLE 9 : Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'association comprend l'ensemble de ses membres. Seuls les membres actifs ont droit de vote à l'AG. Elle est présidée par le Collège Solidaire, qui fixe l'ordre du jour, susceptible d'être modifié à l'ouverture de la séance et/ou à la demande d'au moins un tiers des membres présents.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, ainsi qu'à la demande exceptionnelle du Collège Solidaire. Elle entend les rapports sur la gestion et sur la situation morale et financière de l'association. Elle approuve les comptes et vote le budget de l'exercice, pourvoit au renouvellement des membres du Collège.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité plus un des membres présents. Les convocations sont diffusées au moins quinze jours à l'avance et indiquent l'ordre du jour. Les membres actifs empêchés pourront se faire représenter au moyen d'un pouvoir signé par eux en faveur d'un membre présent.

Article 9 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Collège Solidaire qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

ARTICLE 10 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres actifs présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901. En tout état de cause, le cas échéant, tout actif restant sera dévolu à un organisme sans but lucratif.

Statuts approuvés à l'Assemblée générale constitutive du 07 novembre 2007

Statuts révisés à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2010.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE
DE RAMBOUILLET

ASSOCIATION

Loi 1901

Récépissé de déclaration n° **7970**

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET

Certifie avoir reçu de Monsieur BEROULE Dominique

Demeurant : 49, rue de Paris – 78460 - CHEVREUSE

Une déclaration en date du 7 Novembre 2007

par laquelle i. a fait connaître la déclaration de l'association ayant pour titre

ALTERCAMPAGNE

dont le siège social est situé : 49, rue de Paris - 78460 - CHEVREUSE

ainsi qu'un exemplaire des statuts de ladite association.

Le 12 Novembre 2007

P/LE SOUS-PREFET et par délégation
Le Chef de Bureau de la Cohésion Sociale
et des Affaires Générales

Anne-Sophie ELAIN

Extrait du décret du 16 Août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er Juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.
Dans un délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

82 rue du Général de Gaulle – 78114 RAMBOUILLET CEDEX – Tél : 01.34.83.66.78 – Télécopie : 01.34.83.66.13
Adresse Internet : http://www.yvelines.pref.gouv.fr

ASSOCIATION ALTERCAMPAGNE

Composition du Collège Solidaire après l'Assemblée Générale du 7 novembre 2009

BELGRANO Gilbert

BEROULE Dominique

COELHO Josiane

CORNU Marie-Aude

DE MENDITTE

FROMONT Mathieu

KÖRÖSI Suzanne

LIEBSKIND Anne

MASSON Jean-Pierre

MILLOT Michelle

MILLOT Patricia

RAFALOVITCH Alexandre

VELOT Christian

VENOT Stéphane

Association Altercampagne
49, rue de Paris
78460 Chevreuse
Tél : 01 30 47 46 60
Courriel : alter.campagne@yahoo.fr
Site Internet : www.altercampagne.net

RAPPORT D'ACTIVITE

OCTOBRE 2008 – MAI 2009

Depuis sa création, l'activité de l'association s'est concentrée sur l'organisation de l'AlterTour, manifestation à visée pédagogique destinée à informer le public sur les alternatives existantes à diverses formes de dopages dans des secteurs d'activité de la société (agriculture, économie, communications, transport).

1. Membres

Les membres de l'association sont bénévoles. L'adhésion est gratuite. En s'inscrivant à l'AlterTour, on devient membre de l'association, de façon à être couvert par son assurance (MACIF).

Pour l'organisation de la seconde édition de l'AlterTour, deux stagiaires ont été employés.

- Mathieu Fromont : Master 1ère année « Sport Loisir et Développement Territorial », stage universitaire de 4 mois, emploi mi-temps sur 6 mois jusqu'à début Août (« emploi-service »).

Contenu du stage : en liaison avec les référents locaux et des participants à l'organisation globale : construction du circuit et du programme, recherche de bailleurs, budget, gestion des inscriptions, logistique, rédaction de mémoire de stage.

- Anouk Gros : première année de BTS « Service en espace rural » ; stage de 12 semaines : 2 en février, 2 en avril, un mois en juin, 2 en octobre. Financement : indemnité et remboursement de frais de voyage et de séjour à Besançon pendant la durée du stage.

Contenu du stage : Interview d'« accueillants » cités dans le recueil (témoignage) ; conception du guide des alternatives ; rédaction, mise en page avec Guillaume de Crop (édition).

Sujets de stage en **annexe II.**

2. Organisation de Réunions préparatoires

- Pau, les 25-26 octobre 2008
- Lyon, les 6-7 décembre 2008
- Besançon, les 14-15 février 2009
- Paris, les 21-22 mars 2009

(Comptes-Rendus : Lyon, Besançon et Paris en **Annexe IV**)

3. Participation à des Salons et Festivals

- Tarbes (Josiane, Dom), 15-16 novembre 2008 : Salon Nature & Ecohabitat
- Saint-Affrique (Robert, Hervé, Paul, Monique), le 5 avril 2009 : Salon Alterna'Bio
- Tours (Suzanne, Dom), 25-26 avril 2009 : Salon Nature & Eco-systèmes
- Saint-Etienne (Alexandre, Gilbert, Fabrice), 29 avril : Congrès National de la Confédération Paysanne
- L'Île St-Denis (Suzanne, Dom), 14-15 mars 2009: Festival du Film « Ecologie urbaine et populaire ».
- Marseille (Monique), 17 mai : 2ème Fête des Paniers marseillais
- Paris (Dom, Suzanne) 6-7 juin : festival des AMAP

- Marseille (Agnès C, Monique), 15 juin : projection-débat à l'équitable café

4. Participation à des réunions

(Formation, Assemblée Générale de partenaires et Collectifs AlterTour)

4a. Participation aux Journées de Formation organisées les 29-30 septembre 2008 par Amorce et la Fondation Un Monde par Tous: « Appui aux porteurs de projets associatifs » (Juan, Dom).

4b. AG des Amis d'Accueil Paysan, le 29 novembre à Granville dans la Manche (Dom)
- Exposé de bilans sur l'AlterTour, suivi d'un vote de reconduction du partenariat pour 2009.
- Contacts pris avec des accueillants potentiels pour l'édition 2009, en particulier à Domfront et Genevreuille.

4c. Visite de partenaires locaux :
- Accueillants en Haute et Basse-normandie (Jean-Pierre M)
- Accueillants de Domfront (Laurent)
- Réunion préparatoire en Bretagne (Carine, Jean-Pierre M.)

5. Communication

5a. Actualisation du site Internet (Dom)
Le site www.altertour.net est un nœud de communication avec le monde extérieur. Une page de présentation de l'association a été mise en place (Gilbert)

5b. Novembre-Décembre 2008 : Recherche de financements (Mathieu, Jean-P., Suzanne, Dom)
Un dossier a été adressé à toutes les régions et départements traversés (**Annexe I**), aux DIRENS et ADEME régionales. En définitive, seuls le *Conseil Régional de Franche-Comté* et le *Conseil Général du Doubs* y ont répondu favorablement.
La Fondation *Un Monde Par Tous* a poursuivi son partenariat financier.
Dossier en attente de réponse : *Crédit Coopératif*

5c. Constitution d'une liste de courriels-médias (Dom, Suzanne)
Cette liste a été utilisée pour la diffusion de Communiqués de Presse et l'annonce de Conférences de Presse.

5d. Organisation de Conférences de Presse
- Nantes, le 1er mai (Mark, Carine)
- Paris, le 28 mai (Juan, Suzanne, Dom)
- Besançon (Mathieu)

6. Préparation de la logistique sur l'AlterTour 2009

- Opération « déstockage des T-shirts » : Jeudi 2 et 9 avril (Patricia M., Suzanne, Dom)
- Aménagement du fourgon–balai et de la remorque : 30-31 mai 2009 (Gilbert, Alex, Dom)
- Peinture du fourgon: 20-21 juin (Gilbert & Co)

Bilan exercice du 01/01/09 au 31/12/09 Altercampagne

ACTIF	exercice clos le 31/12/09			exercice précédent clos le 31/12/08
	Brut	Amortissement	net	net
immobilisations				**0 €**
total 1	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Marchandises	**0 €**		**0 €**	**0 €**
créances usagers	**1 837 €**		**1 837 €**	**0 €**
clients non encaissés	*1 837 €*		*1 837 €*	*0 €*
disponibilités	**11 945 €**		**11 945 €**	**3 743 €**
crédit mutuel	*11 945 €*		*11 945 €*	*3 743 €*
total 2	**13 782 €**	**0 €**	**13 782 €**	**3 743 €**
TOTAL ACTIF	**13 782 €**	**0 €**	**13 782 €**	**3 743 €**

PASSIF	exercice clos le 31/12/09	exercice précédent clos le 31/12/08
	net	net
réserves		
report à nouveau	3 743 €	
résultat de l'exercice	-4 285 €	3 743 €
total 1	**-542 €**	**3 743 €**
total 3	**0 €**	**0 €**
Emprunts et dettes assimilés	**13 882 €**	**0 €**
deb et cred divers charges à payer	*250 €*	
urssaf	*1 406 €*	**0 €**
sub un monde par tous 2010	*3 000 €*	
Amis de la conf	*9 226 €*	
total 4	**13 882 €**	**0 €**
TOTAL PASSIF	**13 340 €**	**3 743 €**

le 23/03/10
Marie-Aude Cornu, trésorière

Compte de résultats exercice du 01/01/09 au 31/12/09 Altercampagne

ALTERCAMPAGNE	exercice clos le 31/12/09	exercice clos le 31/12/08
vente marchandises, prestations	*36 763 €*	*28 025 €*
chiffres d'affaires (produits d'exploitation)	**36 763 €**	**28 025 €**
subventions Un monde par Tous	*6 000 €*	*15 000 €*
subventions Les Verts		*760 €*
subvention Département Doubs	*400 €*	
dons	*11 680 €*	*6 500 €*
cotisations	*45 €*	*0 €*
divers		*53 €*
sous total autres produits d'exploitation	**18 125 €**	**22 313 €**
total produits d'exploitation (I)	**54 888 €**	**50 338 €**
intérêts	*16 €*	
total produits financiers (III)	**16 €**	**0 €**
sur opérations de gestions		
solde = débiteur	**54 904 €**	**50 338 €**
total général charges		
achat marchandises (T shirt, vin…)	*8 088 €*	*11 841 €*
achats non stockés (prestations services, fournitures …)	*26 866 €*	*34 725 €*
impots taxes	*2 €*	
salaires et traitements	*4 500 €*	
charges sociales	*1 638 €*	
autres charges de personnels	*300 €*	
engagements à réaliser (dotations aux subventions) (un monde par tous)	*3 000 €*	
J9 et vélos	*5 249 €*	
autres charges	*316 €*	
Amis de la conf	*9 226 €*	
total charges d'exploitation	**59 185 €**	**46 566 €**
intérêts bancaires, opérations financement	*4 €*	*29 €*
total charges financières	**4 €**	**29 €**
total des charges	**59 189 €**	**46 595 €**
résultat bilan	**-4 285 €**	**3 743 €**
total général	**54 904 €**	**50 338 €**

le 23/03/10
Marie-Aude Cornu, trésorière

Association Altercampagne
49, rue de Paris
78460 Chevreuse
Tél : 01 30 47 46 60
Courriel : alter.campagne@yahoo.fr
Site Internet : www.altercampagne.net

Lyon, le 30 octobre 2010,

Délibération du collège solidaire

Les membres du collège solidaire, réunis pour la réunion préparatoire à l'organisation de l'altertour 2011 habilite à Marie-Aude Cornu, à demander une subvention au nom de l'association Altercampagne à la région Provence-Alpes Côte d'Azur pour l'exercice 2011.

Pour faire valoir de ce que de droit,

BELGRANO Gilbert

CORNU Marie-Aude

FROMONT Mathieu

MILLOT Patricia

RAFALOVITCH Alexandre